

# L O N Z A

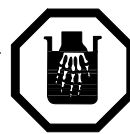
## HYAMINE 3500 (80 %)

POUR LA FABRICATION, LA PR/PARATION  
OU LE RECONDITIONNEMENT

DANGER



POISON



CORROSIF

GARANTIE :

Alkyle (40 % C12, 50 % C14, 10 % C16)

Chlorure d'amonium - diméthylbenzyle 80%

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE

NO D'HOMOLOGATION : 17009  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU : 193 kg (425 lb)

Fabriqué par :  
Lonza Inc  
90 Boroline Road  
Allendale NJ 07401  
(201) 316-9200

Agent au Canada :  
Canada Colors & Chemicals  
80 Scarsdale Road  
Don Mills ON M3B 2R7  
416 449-7750

Lot no \_\_\_\_\_ Date d'expiration : \_\_\_\_\_

**MODE D'EMPLOI :**

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un pesticide homogénéisé en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES. Hyamine 3500-80 % est un concentré destiné uniquement à la préparation de produits chimiques.

**PRÉCAUTIONS :**

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour humains ou pour animaux par l'entreposage ou l'élimination du produit. Ne pas entreposer sur le côté. Ne pas plisser ou heurter les parois latérales.

CORROSIF. Cause de graves affections oculaires et cutanées. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial et des gants en caoutchouc lors de la manipulation de ce produit. Dangereux ou fatal si ingéré. Éviter de contaminer les aliments.

Pesticide toxique pour les poissons Ne pas rejeter ce produit dans les lacs, les ruisseaux, les étangs, ou l'eau publique.

REMARQUE : Ce produit ne devrait pas être utilisé avec ou ajouté à un agent réducteur ou oxydant (comme le chlorure de chaux, le perchlorate solide ou l'acide nitrique) car ces mélanges pourraient être explosifs.

Ne pas utiliser avec du savon ou tout autre agent mouillant anionique.

Conserver à plus de 5°C. Des températures basses n'affectent pas l'efficacité d'Hyamine 3500-80 % Ce produit est un concentré et peut donc se cristalliser ou geler en dessous de 5°C. Mélanger à fond avant utilisation pour assurer l'uniformité du produit. Garder le contenant fermé pour éviter l'évaporation du solvant.

**PREMIERS SOINS :** En cas de contact, rincer immédiatement les yeux ou la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Pour les yeux, communiquer avec un médecin. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. En cas d'ingestion, boire rapidement une grande quantité de lait, de blancs d'œufs ou une solution de gélatine ou, si ces liquides ne sont pas disponibles, de grandes quantités d'eau. Éviter la consommation d'alcool. Communiquer immédiatement avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Des dommages probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer le recours à un lavage gastrique. Des mesures contre le choc circulatoire, la dépression respiratoire et les convulsions peuvent être nécessaires.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**ÉLIMINATION :**

Les formulateurs canadiens qui utilisent ce produit devraient éliminer le produit non désiré et les contenants conformément aux règlements municipaux ou provinciaux. Pour obtenir de plus amples détails sur le nettoyage en cas de déversement, communiquer avec l'organisme provincial de réglementation ou avec le fabricant.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )